



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau de l'environnement et de l'utilité publique**

Affaire suivie par : Émilie JACQUOT (DREAL) et David
MASSEBOEUF-DENANTE (préfecture)
Mél : emilie.jacquot@developpement-durable.gouv.fr et
david.masseboeuf-denante@bas-rhin.pref.gouv.fr

Strasbourg, le

21 JUL. 2022

**La préfète de la région Grand Est
Préfète du Bas-Rhin**

à

**Mesdames et messieurs les maires
(destinataires in fine)**

Objet : Information sur la déclaration d'ouverture de travaux dans le cadre du permis exclusif de recherche de gîtes géothermiques dit permis « Les sources »

La société Lithium de France SAS est titulaire d'un permis exclusif de recherches (PER) de gîtes géothermiques, dit « permis des Sources », octroyé par arrêté ministériel du 22 juin 2022 dont vous trouverez ci-joint une copie. Lithium de France a également sollicité auprès de la ministre chargée des mines l'octroi d'un PER de mines de lithium dit permis « Les sources alcalines ». Cette demande est actuellement en cours d'instruction.

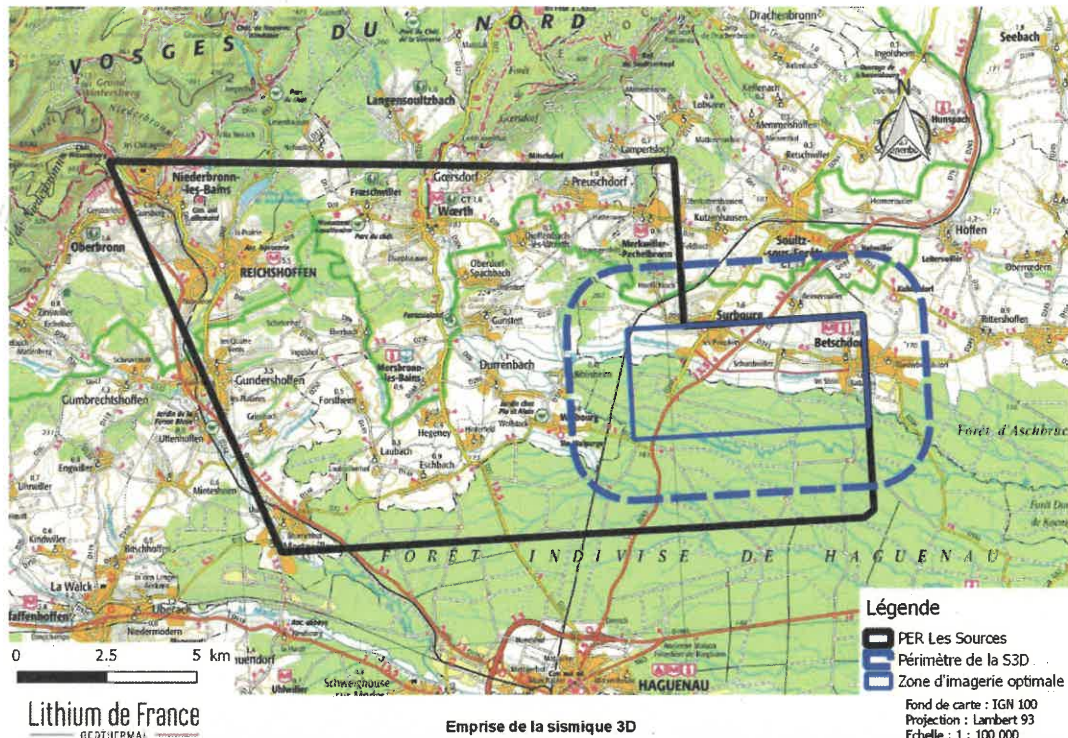
Dans le cadre du permis des Sources, Lithium de France a transmis une déclaration d'ouverture de travaux pour une campagne d'acquisition de données sismiques. Cette campagne doit lui permettre de parfaire ses connaissances géologiques dans la zone du permis supposée présenter le plus fort potentiel géothermique. Concrètement, il s'agit notamment d'envoyer des ondes acoustiques dans le sous-sol, à l'aide de camions embarquant des appareils vibratoires, et à enregistrer le signal grâce à des capteurs sismiques ; le temps de retour et l'angle de réflexion des ondes par le sol permettront de déterminer les caractéristiques du sous-sol. Je souligne le fait que ces travaux visent à acquérir une meilleure connaissance du sous-sol et se déroulent uniquement en surface. En particulier, **ils ne nécessitent aucune opération de forage.**

La carte ci-dessous présente les informations suivantes :

- le périmètre du permis « Les sources », d'environ 170 km², délimité par un trait noir ;
- le périmètre envisagé des travaux pour une campagne d'acquisition de données sismiques, d'environ 62 km², délimité par des pointillés bleus ;
- la zone possédant a priori le plus fort potentiel géothermique, représentée par un rectangle bleu, au sein du périmètre envisagé des travaux.

Un dépassement de 18 km² est observable au nord-est au-delà la limite du permis « Les sources ». Ce dépassement est nécessaire pour Lithium de France afin d'obtenir une imagerie fine au niveau de la zone possédant a priori le plus fort potentiel géothermique. Ce dépassement recouvre toutefois une partie du périmètre des concessions de gîtes géothermiques de Soultz et de Rittershoffen. Pour cette raison, Lithium de France a sollicité l'accord des titulaires de ces titres, respectivement le groupement européen d'intérêt économique « Exploitation Minière de la Chaleur » et les co-titulaires Électricité de Strasbourg et Roquette Frères. Sans ces accords, et sous réserve des prescriptions que je pourrais

édicter, Lithium de France ne pourra réaliser ses investigations qu'au sein du périmètre du permis « Les sources » qui lui a été octroyé.



Par ailleurs, Lithium de France précise dans son dossier de déclaration avoir conclu en mai 2022 un contrat avec le prestataire Athemis France afin de l'accompagner dans la gestion des demandes d'autorisation auprès des exploitants agricoles impactés par la campagne d'acquisition de données sismiques, les associations concernées ainsi que vous-même, en votre qualité de maire, en ce qui concerne notamment les autorisations de circulation, de voiries, etc. À ce titre, le pétitionnaire indique que des distributions de plaquettes explicatives sont prévues.

Le territoire de votre commune est concerné par le périmètre de la présente déclaration d'ouverture de travaux (campagne de mesures sismique). Pour cette raison et en application des dispositions du décret n° 2006-649 du 2 juin 2006 relatif aux travaux miniers, je vous adresse cette déclaration, pour information. Je vous rappelle également qu'il vous appartient d'en informer le public par voie d'affichage.

Vous pouvez télécharger le dossier à l'adresse électronique figurant dans le message électronique de transmission du présent courrier.

Pour la Préfète,
La Secrétaire Générale adjointe

Hélène MONTELLY

Pièce jointe : arrêté du 22 juin 2022 accordant un permis exclusif de recherches de gîtes géothermiques dit « Permis des Sources » à la société Lithium de France SAS

Destinataires : maires de Betschdorf, Biblisheim, Dieffenbach-les-Woerth, Gunstett, Haguenau, Kutzenhausen, Merwiller-Pechelbronn, Soultz-sous-Forêts, Surbourg et Walbourg

Copie : communauté de communes de Sauer-Pechelbronn, communauté de communes de l'Outre-Forêt, communauté d'agglomération de Haguenau